

Une signature pour défendre les personnels

Aix-en-Provence, le 7 novembre 2006

Après consultation de sa Commission exécutive nationale, l'USAC-CGT a décidé de signer le protocole 2007-2009. Cette signature n'est pas une approbation de l'ensemble des mesures protocolaires, loin s'en faut et les mesures négatives seront combattues par tous les moyens. Fortement marqué par les évolutions européennes le texte annonce les enjeux pour les prochaines années.

Pour l'USAC-CGT, ce protocole n'est pas encore un protocole décisionnel, il initie une réflexion qui pourrait aboutir à l'éclatement de la DGAC. Nous participerons aux débats à tous les niveaux pour faire valoir nos convictions et défendre les intérêts des personnels dans une DGAC unie au sein de la Fonction publique d'Etat.

Fonction publique d'Etat : pour trois ans ?

L'USAC-CGT a fait réinscrire, non sans mal, le maintien de la DGAC unie dans la Fonction publique d'Etat. L'expression "sur la durée du protocole" est significative des évolutions possibles souhaitées par certains syndicats et par l'administration au terme des trois ans. Les risques se précisent et sont maintenant exposés au grand jour.

Pour les personnels, le meilleur moyen d'écartier ces menaces sera d'exprimer leur soutien aux options permettant la prise en compte des évolutions européennes tout en préservant notre modèle au sein de la Fonction publique d'Etat.

Cadre européen

Le principe d'un bloc fonctionnel d'espace (FAB) associant les prestataires français, suisse, hollandais, belge, allemand plus le centre de contrôle de Maastricht est retenu. Une étude de faisabilité sera menée. Comme pour le FAB franco-suisse, nous participerons activement à cette étude.

Parallèlement, une réflexion sera lancée pour "élaborer des axes clairs permettant de promouvoir un modèle public européen". Sous cette formulation se cache la volonté d'une évolution à terme vers une agence européenne dirigée par un prestataire unique, avec comme corollaire de nouveaux statuts pour les personnels. Les syndicats catégoriels ont clairement affiché leur volonté d'aller dans ce sens et donc de sortir du cadre de la Fonction publique d'Etat. En matière sociale, les dégâts de ce type d'évolutions ont déjà pu être constatés dans de nombreux

"L'USAC-CGT devra être présente partout et massivement soutenue par les personnels pour mettre en échec les évolutions contraires aux intérêts des personnels."

autres secteurs d'activité (France Telecom, La Poste...). L'USAC-CGT s'opposera fermement à ce type d'évolutions.

L'USAC-CGT, résolument engagée dans la construction d'une Europe sociale, défendra un modèle de FAB coopératif, unique alternative à la politique de fusion des prestataires de services prônée par la Commission européenne. Ce type de FAB coopératif est le seul garant de l'intégrité de la DGAC et des statuts de ses personnels.

Pas de GIE avec Thales

L'USAC-CGT avait fait du retrait du GIE entre la DSNA et l'industriel Thales un des points bloquants de ce protocole. Soutenue par la mobilisation des personnels, l'USAC-CGT a pu obtenir le retrait définitif de ce type d'alliance.

D'autres options de partenariat seront étudiées uniquement avec d'autres prestataires de services de la navigation aérienne en Europe (ANSPs). L'USAC-CGT se réserve néanmoins le droit de contester toute solution qui s'apparenterait à l'option rejetée.

Nous regrettons par ailleurs que, faute de soutien de la part des autres syndicats, aucune mesure spécifique pour renforcer la DTI n'ait pu être inscrite dans ce protocole. Nous nous battons, avec l'appui des personnels, pour le renforcement indispensable de cette importante direction.

Réorganisations de services

Les réorganisations de certains services de la DGAC (DCS, SEFA, services supports des SNA...) se feront sans mobilité forcée des personnels, sans réduction des rémunérations et sans suppression d'emplois. Ceci est conforme à la volonté des personnels défendue âprement par l'USAC-CGT dans le cadre de ce protocole.

Droit de grève et alarme sociale

La quasi-unanimité des syndicats a rejeté la proposition de l'administration d'un dispositif contraignant d'alarme sociale dans la DGAC ; reste un groupe de travail qui se penchera sur les possibilités d'amélioration du dialogue social.

Le GT issu du CTP/DSNA travaillera de son côté sur l'application de la loi sur le service minimum en cas de grève. Nous refuserons toute détérioration du droit de grève des agents.

Evolutions de l'encadrement

Une étude sera menée dans le cadre de ce protocole. Aucune conclusion n'est écrite par avance. L'USAC-CGT constate que, sur demande du SNCTA, les ICNA sont exclus de cette

réflexion. Ce syndicat continue d'œuvrer pour couper le monde du contrôle du reste de la DGAC. Par ailleurs, nous nous opposerons, dans le cadre de ce GT, à toute solution qui ne garantirait pas la spécificité et l'identité des IESSA, indispensables à la chaîne de sécurité.

Mesures sociales

Des avancées ont néanmoins été obtenues pour tous les corps dans le cadre de ce protocole : élargissement des statuts d'emplois, amélioration de l'accès aux postes HEA, revalorisations indemnitaires diverses, revalorisation et réforme du régime de primes des personnels administratifs permettant de réduire certaines injustices, création d'un cadre d'emploi pour les formateurs en langue anglaise, reclassement d'Orly au niveau des CRNA et revalorisation de son bureau de piste, attribution d'une prime - certes trop modeste - mais à tous les ouvriers, etc. Nous détaillerons l'ensemble de ces mesures dans des publications spécifiques.

Les mesures retraites (15 points de NBI pour les corps administratifs, 10 pour les corps techniques et prise en compte des travaux insalubres pour les Ouvriers d'Etat) existent mais sont nettement insuffisantes, comme les recrutements.

En matière d'action sociale, certaines mesures sont positives et significatives (aide à la scolarité, prestation parent isolé, aide à la mutualisation et réflexion sur la mise en place du chèque transport...). Néanmoins, l'USAC-CGT déplore la fermeture programmée des centres de vacances pour enfants.

Enfin, nous tenons à rappeler que les mesures sociales de ce protocole auraient pu être beaucoup plus significatives et équitables s'il n'y avait pas eu l'accord licence de juin dernier. L'USAC-CGT avait demandé que le volet social de cet accord soit intégré aux discussions protocolaires pour mieux gérer les équilibres. Elle n'a pas été écoutée et n'a pas signé cet accord, notamment pour cette raison. C'est cet accord qui est aujourd'hui responsable notamment de la fin de la parité ICNA/IESSA.

L'USAC-CGT travaillera au nécessaire rassemblement des personnels, toutes catégories confondues, afin de pouvoir défendre, au-delà de ce protocole, le statut actuel de la DGAC car il constitue la meilleure garantie pour nos droits et nos conditions de travail. L'USAC-CGT défendra ces choix sans ambiguïté dans les GT protocolaires qui prépareront les orientations futures.